



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Devenir Mécène ou Partenaire de l'ICP

Devenir mécène ou partenaire:

Faire un don immédiat en ligne

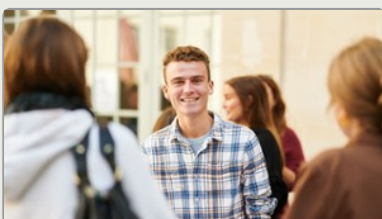
Actualité



Transmettre à ses enfants, ses proches, et pourquoi pas à l'ICP ?



Redonner vie aux trésors de la bibliothèque universitaire



Les chiffres clés de la générosité en 2023-2024

Construire un projet de mécénat ou de partenariat

Chaque partenariat est unique, et bâti à l'aune de vos enjeux, par le biais d'une convention de mécénat ou de sponsoring.

Le mécénat d'entreprise se traduit généralement par un don financier. Il peut également s'exprimer par un don en expertise et en temps (mécénat de compétences) ou en matériel (mécénat en nature), soumis aux mêmes modalités fiscales que le don financier.

Le sponsoring permet à votre entreprise de soutenir un programme ou un événement de l'ICP tout en bénéficiant de visibilité. Il n'ouvre pas droit à déduction fiscale.

Verser la taxe d'apprentissage

Les entreprises soutiennent également les projets de l'ICP par le versement de leur taxe d'apprentissage.

> Retrouvez toutes les modalités de versement.

> Ils nous soutiennent

Contactez-nous et bâtissons ensemble le partenariat qui vous ressemble:

Marianne Robino,

responsable des relations entreprises :

Courriel – 01 70 60 77 55

L'ICP place les acteurs socioéconomiques au cœur de son projet universitaire.

Il structure autour de ses campus des relations partenariales avec les entreprises, les fondations et les associations désireuses de mobiliser leurs missions et leur responsabilité sociale en faveur de son projet d'intérêt général, ou de bénéficier de ses ressources académiques et scientifiques pour accompagner leur stratégie. Ces relations étroites sont articulées autour de projets et d'objectifs communs, ponctuels ou pluriannuels.

> *Consulter notre brochure **Entreprises et ICP: créateurs d'avenir***

Pourquoi rejoindre le réseau des mécènes et partenaires de l'ICP?

Faire vivre votre RSE en soutenant un projet universitaire inclusif et responsable.

Valoriser votre marque-employeur et booster votre recrutement grâce à un contact privilégié avec nos étudiants durant tout leur cursus.

Partager vos compétences et l'esprit d'entreprendre. Contribuez à l'ancrage professionnel de la formation ICP par des interventions en cours qui valoriseront vos expertises et vos collaborateurs.

Mobiliser la Recherche de l'ICP pour accompagner vos enjeux stratégiques à travers des programmes scientifiques dédiés, des ateliers de travail, des chaires etc.

Proposer des événements coporate uniques organisés dans le cadre d'exception de nos campus, sites patrimoniaux ou classés en cœur de ville à Paris, Reims et Rouen.

Former vos collaborateurs

Bénéficier d'une déduction fiscale de l'impôt sur les sociétés (IS) équivalant à 60 % du montant du don, avec un plafond de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires annuel HT de l'entreprise dans le cadre d'un projet de mécénat.

Et devenez membre à part entière d'une communauté universitaire dynamique et de ses réseaux internationaux!

Faites un don sur notre plateforme en ligne : [Je deviens mécène](#)